



**CARREFOUR SUPPLY CHAIN
SITE DE SAINT GILLES**

**Fouque Joël
Délégué Syndical CGT
Carrefour Supply Chain
Zac Mitra/ Rue Falcon
30 800 Saint-Gilles
Tél :0610481004**

Copie : D.Tizon DSC CGT CSC France

**Direction
départementale du Travail et de l'emploi du Gard
Inspecteur du Travail : Monsieur DISPANS
174 Avenue Blondin
30 000 Nîmes**

A Saint Gilles, le 12 janvier 2017

Monsieur,

Le syndicat CGT CSC tient par ce courrier à dénoncer le taux important de salariés intérimaires sur le site de Saint-Gilles.

Censé rester exceptionnel, l'engagement d'intérimaires est devenu un mode de fonctionnement.

Rappel de l'article L1242-1 et de l'article L1251-5 concernant l'interdiction générale de précariser un emploi permanent

Tant pour les CDD que pour les mission d'intérim le contrat signé "quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise."

La Direction CSC Saint Gilles poursuit ces pratiques » Si ce type de recours peut tout à fait s'envisager dès lors qu'il s'agit de faire face à un besoin ponctuel ou temporaire, il devient inadapté lorsque celui-ci s'inscrit dans la durée.

Nous tenons à vous informer que malgré nos différentes interventions lors du Comité d'établissement et des réunions DP, nos observations de résorber l'emploi précaire et d'établir à ce titre un plan d'action et de le soumettre au comité d'entreprise n'est pas pris en compte par la Direction.

La gravité de la situation est illustrée par le nombre impressionnant de personnel intérimaire. En effet, actuellement, il y a 140 intérimaires sur le site de Saint Gilles à fin décembre 2016 soit 45% du personnel pour un effectif employés de 318 ! dont 90% des contrats intérimaires le sont uniquement au service préparation et 10% pointeurs qui sont permanents.

Autre précision la Direction fait signer des nouveaux contrats intérimaires pour une durée de 6 mois.

Nous joignons à ce courrier quelques données chiffrées pour étayer nos propos et susciter votre réflexion dont nous sommes prêts à discuter avec vous.

Il a été effectué pour le mois de décembre par les intérimaires 18 648 heures et au cumul depuis le début de l'année 138 120, 71 heures ont été effectuées, ce qui fait en équivalent temps pleins 116 personnes pour le mois de décembre et 76 équivalents temps plein pour l'année 2016.

Pour ces raisons nous demandons l'embauche immédiate de 100 intérimaires.

A cela se rajoute les contrats CDD "Gélit" groupement d'employeur, sur le mois de décembre 2016, il y a eu 1694 heures effectuées pour un cumul de 9188 heures sur l'année. Les heures supplémentaires effectuées par les CDI et les heures de récupérations effectuées toute l'année trop importantes

Nous tenons à préciser que nous avons interpellé l'Inspectrice du Travail à ce sujet, qui avez envoyé un courrier à la Direction en date du 10 février 2015 (courrier ci-joint) restez sans réponse.

Nous tenons à préciser que la Direction tient le même discours depuis des années.

A savoir : Accroissement temporaire d'activité, les opérations commerciales, le remplacement de salariés en AT ou en maladie, mais le remplacement des salariés ne peut être comptabilisé au plus de 20% des heures intérimaires effectuées.

En conséquence, nous souhaiterions que vous interveniez dans l'entreprise afin de prendre les mesures les plus adéquates pour faire cesser ces pratiques.

Après votre intervention dans l'entreprise, je vous demande de me faire parvenir un compte rendu de vos constats.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir Monsieur l'Inspecteur du Travail l'expression de nos salutations distinguées.

DELEGUE SYNDICAL CGT

JOEL FOUQUE